

Ramassage des déchets : Collectes pour 2019

En raison des fêtes de fin d'année, la collecte des déchets ménagers du jour de l'An est décalée au mercredi 2 janvier 2019.

Pour la collecte des déchets verts (feuilles, fleurs, plantes, tontes, petits branchages, taille de haies...), trois solutions s'offrent à vous :

- ✓ Le compostage individuel,
- ✓ Les déchetteries,
- ✓ La location d'un bac à l'année au tarif de 40 € par an, avec collecte mise en place par la CAD.

Nous vous rappelons que le brûlage est strictement interdit.

Pour 2019, les collectes continuent tous les jeudis des mois d'avril à octobre. Les autres mois, une ou deux collectes sont réalisées. Elles auront lieu pour ce début d'année :

- ✓ Le 17 janvier,
- ✓ Le 14 février,
- ✓ Les 14 et 28 mars.

Le ramassage des encombrants aura lieu le vendredi 25 janvier.

Cahier de doléances des gilets jaunes

Un cahier est à votre disposition en mairie afin de recueillir vos doléances. Il sera transmis en sous-préfecture fin janvier 2019.

L'équipe municipale vous présente
ses meilleurs voeux pour 2019



Envoyez-nous vos articles !

Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 janvier**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : communication@estrees.fr



Mairie d'Estrées
TEL : 03 27 89 61 21
mairie@estrees.fr
www.estrees.fr



AGENDA

Janvier 2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	1	2	3	4	5	6
	Jour de l'An Féié 	Ramassage des déchets ménagers et des verres 	Ramassage des recyclables 		Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
7	8	9	10	11	12	13
16h-19h : Médiathèque	Ramassage des déchets ménagers 		Ramassage des recyclables 		Salle A Cauchy – 16h30 : Cérémonie des vœux du maire	
14	15	16	17	18	19	20
16h-19h : Médiathèque	Ramassage des déchets ménagers 		Ramassage des recyclables et des végétaux 		Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
21	22	23	24	25	26	27
16h-19h : Médiathèque	Ramassage des déchets ménagers 		Ramassage des recyclables 	Ramassage des encombrants 		
28	29	30	31	Notes :		
16h-19h : Médiathèque	Ramassage des déchets ménagers 		Ramassage des recyclables 			

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux aura lieu le **samedi 12 janvier à 16h30** dans la salle des fêtes André Cauchy (ouverture des portes à partir de 16 h).

Le diaporama retraçant l'année échue y sera projeté. Nous vous attendons nombreux !

Communiqué du FCE

Nous apprenons avec tristesse, le décès de madame Bernadette Chavanton des suites de sa maladie. Outre le fait que la plupart des membres du bureau l'avait côtoyée sur les bancs de l'école primaire, Bernadette avait été la première secrétaire du football club en 1975, lors de la création du club.

Repose en paix, Bernadette. A la famille, le FCE présente ses plus sincères condoléances

Rappel sur l'entretien du village

Nous vous rappelons que l'entretien des caniveaux est de la responsabilité des propriétaires. En période automnale ou hivernale, les feuilles tombées sur les trottoirs peuvent représenter un danger et il est de la responsabilité de chacun de les ramasser afin d'assurer la sécurité de tous.

De nombreuses plaintes nous reviennent sur des déjections canines présentes de façon régulière devant la grille de l'école ou sur les trottoirs de la commune.

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe de 35€.

Merci à tous de veiller à la propreté de la commune !!

En route vers le zéro pesticide...

Au 1^{er} janvier 2019, l'application de la Loi Labbé interdira aux particuliers d'acheter, utiliser et même simplement de détenir des produits phytosanitaires de synthèse ou pesticides.

Adoptée en février 2014, la loi Labbé vise à mieux encadrer l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse en France.

Elle s'est d'abord traduite par le bannissement de son usage dans les collectivités, au 1^{er} janvier 2017, sauf dérogations pour l'entretien des stades et des cimetières clos.

La loi Labbé entre maintenant dans une seconde phase en s'appliquant, au 1^{er} janvier 2019, aux particuliers. À cette échéance, il sera interdit aux non professionnels d'acheter, utiliser et détenir ces produits.

Comment reconnaître ces produits sur ses étagères ?

C'est bien simple, la mention « Produit de synthèse » est normalement écrite sur l'étiquette. Dans le doute, on peut demander conseil aux professionnels des jardinerie (habilités à récupérer les produits) ou des déchetteries. Comment s'en débarrasser ?

Il est interdit de jeter les déchets de pesticides ou leur emballage dans la nature ou de les brûler à l'air libre. Rappelez impérativement vos produits phytosanitaires, quel que soit leur type, dans une déchetterie, en veillant à ce que les contenants soient hermétiquement fermés afin d'éviter les écoulements.

Collecte de la banque alimentaire et Téléthon

La collecte de la banque alimentaire de novembre a permis de collecter 21 kg de denrées. A l'occasion du Téléthon, 1 600 € ont été recueillis par les communes d'Estrées et Hamel.

Merci aux généreux donateurs.

Permanence de M. Houbron, Député du la 17^{ème} circonscription

M. Houbron, Député de la 17^{ème} circonscription du Nord tiendra une permanence en mairie le vendredi 15 mars 2019 de 15h à 17h.

Le député recevra uniquement sur rendez-vous, pris auprès de sa collaboratrice dont les coordonnées figurent ci contre.



Eva Brzoza
Collaboratrice parlementaire de Dimitri Houbron
Député de la 17^e circonscription du Nord

eva.brzoza@clb-an.fr
03.27.91.80.05

Distribution des bulletins municipaux et des infos village

A l'heure de la dématérialisation de beaucoup de supports, nous vous proposons la possibilité de ne plus recevoir les communications de la commune en version papier mais par voie électronique.

Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande en précisant votre adresse mail et votre adresse postale, par mail à l'équipe de la commission informations et communication : communication@estrees.fr.

Dès réception de la demande, les équipes de distributions seront averties de ne plus mettre le mensuel « Infos village » dans votre boîte aux lettres et la commission vous l'enverra par mail en fichier « pdf ». Si votre demande arrive avant la distribution des bulletins annuels, vous recevrez également le bulletin par mail.

Sachez également que toutes ces informations sont disponibles dès leur parution sur le site internet de la commune : www.estrees.fr.

Ouverture Aire de jeux

L'aire de jeux située à l'arrière de la Mairie a ouvert ses portes le mercredi 12 décembre. Le Père - Noël est passé à Estrées avec un peu d'avance. Plusieurs jeux (toboggan, tourniquet, jeux de bascule et de grimpe,...) sont à la disposition des enfants âgés de 3 à 14 ans.

Nous espérons que les conditions météo permettront à vos enfants de profiter de ce nouvel espace durant ces vacances de Noël et dès les beaux jours.

Secrétariat à la Mairie

Des changements de personnels vont avoir lieu à la Mairie en ce début d'année.

Annie Cauchy, secrétaire, va faire valoir ses droits à la retraite à compter de fin mars. Une nouvelle secrétaire viendra prendre connaissance des ses fonctions puis la remplacer à compter du 2 janvier 2019.

Véronique Buczek, nous quittera également à partir de fin janvier 2019, pour une autre mairie dans le cadre de son évolution de carrière. Sa remplaçante viendra nous rejoindre à compter de mi janvier.

Nous souhaitons la bienvenue à nos deux nouvelles collaboratrices.

Recensement de la population

Comme déjà mentionné dans les précédentes « Infos village », **le recensement se déroulera dans notre commune du 17 janvier au 16 février 2019.**

Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme déjà 4,9 millions de personnes.

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.